



Newsletter n°11 - octobre 2005

Agenda : le programme des prochaines manifestations

Les dîners :

- 01/12 « Energie, vitalité, efficacité » pour piloter son entreprise
- 26/01 dîner « échanges »
- 09/03 les Prud'hommes
- 20/04 thème à définir !
- 08/06 Assemblée générale

Les petits déjeuners :

- 04/11 l'embauche du nouveau collaborateur (2ème partie)
- 25/11 les décisions financières et sociales à prendre avant la clôture du bilan
- 09/12 la nécessité de la communication pour la jeune entreprise (1ère partie)
- 27/01 la communication de la jeune entreprise (2ème partie)
- 03/03 dynamiser et fidéliser sa clientèle
- 31/03 les relations entre l'entreprise et ses partenaires
- 12/05 la reprise d'entreprise

RESERVEZ dès MAINTENANT votre soirée...

Bienvenue aux nouveaux membre depuis juin2005

Comme à chaque fois, c'est un réel plaisir d'accueillir de nouveaux membres :

- après la naissance de sa petite Malena, Christelle CAPLOT du Cabinet d'avocats CAPLOT nous rejoint, souhaitons leurs à toutes les deux la bienvenue !
- Laurent DAVID de la société e-novatec, conseil en innovation

Quelles sont les principales précautions à prendre pour choisir mon ou mes associés

Choisir un ou plusieurs associés est une tâche délicate et les précautions à prendre dépendent essentiellement des raisons qui vous incitent à vous associer et des missions que vous souhaitez confier à ceux-ci. La première motivation peut être capitalistique. Dans ce cas, il faut s'assurer que la personne est solvable et qu'elle pourra le moment venu verser le capital pour lequel elle s'est engagée. Si votre société grandit rapidement, il faut s'assurer que cet associé pourra suivre l'augmentation de capital nécessaire aux fonds propres, sans changer la répartition en pourcentage des pouvoirs, dans la mesure où vous souhaitez garder cet équilibre. Il est prudent de bien connaître la situation, les antécédents financiers, judiciaires et professionnels de cet associé afin de s'assurer de sa probité.

La deuxième raison peut être liée à la vocation professionnelle de cet associé. Les critères de choix seront plus proches des caractéristiques habituelles d'un recrutement professionnel. Il faudra tenir compte des compétences de la personne au regard de la lettre de mission que vous souhaitez lui confier. En effet, plus que sa part dans le capital, c'est une collaboration efficace qui devra influencer votre choix. Vous devrez donc analyser sa capacité et ses qualités opérationnelles plutôt que sa capacité financière.

Dans certains cas, ces deux motivations se conjuguent, la motivation capitaliste et la capacité professionnelle. Il faut alors que l'ensemble de ces précautions soit réuni. En tout état de cause, il faut une grande connivence et une confiance solide pour s'associer. Un vieux proverbe d'Amos ne dit-il pas : «Deux hommes marchent-ils ensemble sans en avoir convenu ?» Certes, il n'est pas facile de trouver l'oiseau rare !

Le contrat nouvelle embauche

Ce nouveau contrat de travail à durée indéterminée peut être conclu par les entreprises de 20 salariés au plus depuis le 4 août 2005.

Durant les deux premières années, sa rupture peut être prononcée par l'employeur selon une procédure très simplifiée, assortie de garantie pour le salarié : préavis, indemnité de fin de contrat, allocation forfaitaire minimale de chômage et accompagnement en vue du retour à l'emploi.

Pour toutes les questions que vous vous posez sur nouveau contrat, allez sur site du ministère du travail www.travail.gouv.fr

Sur le site suivant, vous avez un modèle de ce contrat avec les principaux points à prendre en compte pour sa conclusion : www.premier-ministre.gouv.fr/bataillepourl'emploi

Etudiez ce contrat, c'est une réelle opportunité.

Le Contrat Jeune en Entreprise (CJE)

Vous voulez embaucher :

- un jeune de 16 à 23 ans avec un niveau de formation inférieur au baccalauréat
- un jeune de 16 à moins de 26 ans bénéficiant de l'accompagnement renforcé dans le cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) sans qualification (avant la deuxième année de BEP ou de CAP ou avant la classe de seconde).

Vous pouvez bénéficier d'une aide forfaitaire de l'Etat pour 3 ans. L'aide est versée à taux plein les 2 premières années et à 50% du forfait de la troisième année.

Cette aide varie selon le niveau de formation du jeune. Vous percevez ainsi pour un CJE à temps plein :

- 150 euros par mois dans le cas général
- 300 euros par mois si le jeune a arrêté ses études avant la deuxième année du BEP ou du CAP ou avant la classe de seconde.

Vous recevez l'aide à la fin de chaque trimestre.

Un site à consulter sur ce sujet : www.travail.gouv.fr/cje/index.html

Informations pratiques et adresses utiles

Dans Excel : il suffit de taper CTRL et * (étoile) pour sélectionner rapidement et instantanément tout un tableau !

Ouverture le 15 novembre 2005 des noms de domaine en EU : Le .eu est la nouvelle extension européenne pour les noms de domaine qui pourra être exploitée par tous, entreprises et particuliers à condition d'être domicilié dans les pays membres de l'Union Européenne. Le Droit aux noms est affectée prioritairement aux Dépôts des noms de domaine relatifs à une marque et une appellation d'origine puis une dénomination sociale, un nom de personne, une marque déposée mais non enregistrée et ensuite à tous sans justificatif

justificatif.

Actuellement, ça bouge beaucoup pour les entreprises afin de les inciter à embaucher.

Si vous voulez en savoir plus ou vous tenir au courant :

www.premier-ministre.gouv.fr

www.minefi.gouv.fr

www.pme.gouv.fr

www.cohesionsociale.gouv.fr

Les TPE n'ont plus le moral (extrait du baromètre de la Fudicial de juillet 2005)

Le pessimisme gagne les patrons. Danger !

L'horizon est totalement bouché. Le brouillard dans lequel sont plongés les patrons de TPE depuis plusieurs trimestres maintenant, ne s'est pas davantage levé avec l'arrivée aux commandes de Dominique de Villepin. Les chefs d'entreprise en sont donc réduits à scruter l'avenir avec un télescope pour espérer capter le moindre scintillement de la reprise. 73% (soit 3% de plus qu'au trimestre précédent) ont de nouveau constaté au cours des trois derniers mois une détérioration de la situation économique et du climat général des affaires en France. Est-ce l'effet référendum ? Un peu probablement, mais cela n'explique pas tout. Sinon, comment justifier que depuis 2 ans, ils sont toujours plus nombreux (69% en juillet 2005 contre 41% en juillet 2003) à repousser dans le temps, c'est-à-dire au-delà d'un an, l'espoir de voir émerger une hypothétique reprise ?

On savait déjà leur optimisme largement refroidi en ce qui concerne la situation économique française et il perd encore 3 points. On savait leur confiance bien entamée en matière de consommation des ménages et elle chute encore de 6 points à 78% de pessimistes (83% dans le secteur du commerce). Mais on ne savait pas leur moral atteint. En effet, leur optimisme dans leur propre activité avait plutôt correctement résisté malgré le climat ambiant ; jusqu'à ce 2e trimestre 2005, où il s'effondre de 7 points pour atteindre son plus bas historique (51%), excepté lors de la guerre d'Irak (49%).

Et pour se remonter le moral...

L'histoire du président

Un homme sortait de chez lui lorsqu'il vit un cortège funèbre inhabituel arrivant au cimetière tout proche. Un corbillard, suivi d'un second corbillard avec derrière, un homme seul avec un pit-bull en laisse. Quelques pas derrière lui, environ 200 hommes marchaient en file indienne...

Ne contenant pas sa curiosité, l'homme s'approche respectueusement de l'homme au chien et lui dit:

- "Je suis désolé de vous déranger et je sais que le moment est mal choisi, mais je n'ai jamais vu un enterrement comme celui-ci. C'est l'enterrement de qui ?"

- "Ma femme"

- "Que lui est-il arrivé ?"

- "Mon chien l'a attaquée et l'a tuée."

- "Et qui est dans le deuxième corbillard ?"

- "Ma belle mère. Elle a essayé d'aider ma femme et le chien s'est retourné contre elle."

Entre les deux hommes, un moment de silence poignant...

- "Je pourrais vous emprunter votre chien ?"

- "Mettez vous dans la file"...

Pour vous désabonner : envoyez un message à webmaster@cj2e.asso.fr
